

Opinions de la semaine

Êtes-vous en faveur ou contre la peine capitale?

Me Pierre Denault de l'étude Jutras, Bellevue et Denault.

"En résumé, je suis contre la peine capitale. Toutefois, j'apporterais quelques restrictions pour certains crimes. En effet, je suis contre la peine de mort, sauf dans les crimes commis contre l'Etat ou contre un ou des représentants de la force constabulaire. Je pense ici à l'agression du fameux "Père Noël" Marcotte, à Ville St-Laurent. Enfin, je crois que la peine de mort pourrait être abolie à la condition expresse que l'on promette des sentences effectives et non pas arbitraires comme c'est le cas dans une forte proportion depuis quelques années. Si la peine capitale vient à disparaître, le gars qui sera condamné à vie devra faire ses vingt années de prison et il devra purger six ans complets de pénitencier si le juge l'a condamné à ce temps et non pas être remis en liberté au bout de trois ou quatre ans."

M. Jean-François Hamel, attaché au département des relations extérieures du Collège de Victoriaville.

"Personnellement je dois vous dire que je suis contre la peine capitale. Je suis contre parce que je crains toujours le cas d'erreurs judiciaires. Mon opinion se fonde également sur la question de principe concernant la rééducation des criminels. Pour expliciter encore plus ma pensée, disons qu'aujourd'hui l'on tend de plus en plus à délaissier les méthodes correctionnelles dans les pénitenciers et que l'on s'efforce de remplacer ces méthodes qui restaient un caractère strictement punitif, pour faire place à des méthodes dites de réhabilitation ou de rééducation des criminels. Je suis assuré que toute personne est humainement réhabilitable quels que soient les ou les crimes qu'elle a commis. En usant des méthodes qui deviennent de plus en plus communes, aujourd'hui, on ne risque pas de faire mourir un innocent."

M. Boris Dion, de l'emploi de la maison funéraire J.H. Marcoux et Fils Ltée.

"Je suis en faveur de la peine capitale. Tous les jours, l'on prend connaissance par les journaux de sauvages attentats commis par des bandits sans cœur et sans scrupules, à l'endroit d'innocentes gens. Il se trouve aujourd'hui des bandits sans conscience aucune qui ne semblent tuer que pour le simple plaisir. Heureusement, d'un autre côté, que la peine de mort restée en vigueur dans notre pays est à mon avis une très bonne chose car cela peut effrayer quelques bandits moins braves que d'autres. Je ne vois pas pourquoi on abolirait la peine capitale. Si jamais cela arrivait je me demande ce que deviendrait notre monde qui pourtant à l'heure actuelle est déjà passablement mouvementé. Cela deviendrait alors ni plus ni moins qu'une tuerie générale."

M. André Beauchesne, directeur du département de la police de Victoriaville.

"Personnellement, je suis pour la peine capitale. Je suis en faveur de la peine de mort parce que ce qui est encore là le meilleur moyen de tenir les récidivistes et les bandits de grand chemin en échec. Cette peur de payer de leur propre vie la mort d'une autre personne empêchera toujours un certain nombre de criminels de commettre un meurtre. Dans les conditions actuelles, l'on constate que les criminels qui sont condamnés à la prison à vie à la suite d'un meurtre sont relâchés au bout de 10 ans et sont prêts à ce moment à commettre d'autres meurtres. Si au moins ces criminels passaient toute leur vie en prison, on ne craindrait pas alors qu'ils ne tuent d'autres personnes. Je comprends très bien que le fait de pendre un homme ne redonne pas la vie à sa victime. Je serais peut-être en faveur de l'abolition de la peine capitale si l'on décidait de ne jamais remettre en liberté ceux qui ont été condamnés à la prison à perpétuité."

Le comité consultatif termine son travail

Le rapport accepté intégralement à la Régionale

VICTORIANVILLE (A.D.) — Le rapport du comité consultatif de planification scolaire a été accepté intégralement par les commissaires de la Régionale, moins de 48 heures après avoir été rendu public. Le rapport avait été présenté à la Régionale, mardi soir, au cours d'un souper. Jeudi soir, à la fin de leur assemblée, sur une proposition de M. Jean Marcotte, les commissaires de la Régionale décidaient d'accepter le rapport tel que présenté. Tous les commissaires en avaient déjà pris connaissance individuellement. "Ce rapport est précis, concis et très bien fait et il nous serait difficile d'en changer la teneur. Nous en avons tous pris connaissance, soit depuis sa présentation officielle mardi soir, soit depuis le début des travaux du comité consultatif alors que le rapport des délibérations nous était présenté régulièrement."

Ce sont là les remarques qu'a faites M. Marcotte avant de présenter sa proposition qui a été acceptée à l'unanimité par

Entre instituteurs et la Régionale

La convention sur le point d'être signée

par André DESNOYERS

VICTORIANVILLE - Il est fort probable qu'on en viendra à des ententes concernant une nouvelle convention collective à être signée entre la commission scolaire régionale des Bois-Francis et le syndicat des instituteurs, connu sous le nom de "Les enseignants des Bois-Francis". C'est du moins ce que laissait pressager l'attitude des négociateurs, hier, à la clôture de la huitième séance de négociations.

"Si la nouvelle proposition soumise au syndicat est acceptée, la commission scolaire n'aura pas à imposer une hausse de taxes aux contribuables". C'est ce que nous déclarait M. Jean-Paul Croteau, directeur général des études et négociateur pour la partie patronale. La huitième séance de négociations avait commencé à 10 heures, hier matin, et ne devait se terminer que peu avant six heures p.m., après un ajournement de midi à 4 heures. Aucune entente n'est intervenue hier et l'on devra reprendre les négociations mardi, le 22 juin. On aurait cependant enregistré des progrès dans

les pourparlers et une entente peut être envisagée.

Arbitrage

Hier matin, au début de la séance, les observateurs craignaient le pire. Il semblait en effet possible que les deux parties demeurent sur leur position respective et refusent la moindre concession. La partie syndicale aurait alors pu poser un ultimatum et demander que la question soit tranchée par un tribunal d'arbitrage, ou même que les instituteurs décrètent un arrêt de travail.

Dans une lettre datée du 7 juin, MM. Raymond Charbonneau et Jean Dumont, respectivement président et secrétaire des enseignants des Bois-Francis, faisaient savoir à la régionale que: "L'Association refuse catégoriquement l'offre de la Commission scolaire (clauses économiques)". L'Association maintient ses positions initiales: "L'Association peut prendre toutes les dispositions justes et légales pour faire valoir ses demandes." C'était déjà là un ultimatum. Pour sa part, la régionale



M. JACQUES BELANGER, de l'Expo 67, avait été invité, jeudi soir à présenter une conférence à Victoriaville, grâce à M. Fernand Beaudet, directeur des relations extérieures de la Caisse Populaire, M. Jacques Bélanger et M. Fernand Beaudet.

Plessisville accepte le nouveau tableau de répartition des commissaires

VICTORIANVILLE (AD) — On peut désormais prévoir que sera accepté le nouveau tableau de la répartition des commissaires au sein de la régionale des Bois-Francis. La ville de Plessisville a en effet décidé de se rallier à la proposition et le seul opposant, à date, est Victoriaville.

La seule opposition de la ville de Victoriaville ne pourra cependant pas annuler le projet. L'approbation de seulement 51 pour cent des commissaires officiels membres est indispensable pour que soit accepté un nouveau projet de répartition des commissaires de la régionale.

Par contre, le refus de Plessisville d'accepter la proposition soumise par la régionale, aurait pu être suffisant pour annuler le projet. Plessisville a déjà demandé son affiliation à la régionale des Bois-Francis mais, cette affiliation n'a pas été sanctionnée par le ministère de l'Éducation. Or selon les normes établies la répartition des commissaires ne peut être changée à moins qu'un nouveau tableau soit accepté par toutes les commissions, non encore sanctionnées comme membres de la régionale.

Proposition

La commission de la ville de Plessisville a accepté unanimement une résolution pour accepter le tableau de répartition. "Il est proposé par M. Raymond Rouillier et appuyé par M. Émile Fortier que la commission scolaire de la ville de Plessisville rescinde son objection au projet no 465 comportant le tableau de répartition des commissaires à la commission scolaire régionale des Bois-Francis et décide d'accepter le tableau de répartition des commissaires tel que détaillé et portant le no 465."

Dans une lettre jointe à la résolution et signée du secrétaire, la commission de Plessisville explique que "le texte de la dite résolution vous exprime clairement la collaboration constante qu'à toujours apportée la commission scolaire de la ville de Plessisville et les objections qui vous ont été formulées dans le temps semblent ne pas avoir les conséquences prévues puisque suivant les nouvelles plutôt officieuses, votre tableau de représentation numéro 465 rencontre l'approbation générale." Après avoir pris connaissance

La plupart des travaux sur le site de l'Expo 67 sont plus avancés que prévu

VICTORIANVILLE (RL) — "Selon nos dernières recherches, il en coûtera \$7.14 à un adulte pour passer une journée mémorable à l'Exposition universelle de Montréal en 1967, et un peu moins cher à un enfant, déclarait jeudi soir M. Jacques Bélanger du bureau des commissaires de l'Expo 67."

M. Bélanger avait été invité à venir prononcer une conférence à Victoriaville par le directeur des relations extérieures de la Caisse populaire de Victoriaville, M. Fernand Beaudet. On sait que les Caisse populaires viennent de mettre sur pied une sorte de concours d'épargne qu'on désigne sous le nom de "Club Expo 67". Ce concours veut faire épargner maintenant pour pouvoir visiter l'exposition universelle en 1967. "Beaucoup de gens, a dit M. Bélanger, nous demandent si les travaux seront terminés en temps pour l'ouverture de l'Expo, le 28 avril 1967. Et bien je puis vous assurer que

tous les travaux seront entièrement parachèvés pour cette date". A l'aide d'une carte, M. Bélanger démontra alors que la plupart des travaux étaient plus avancés qu'on avait prévu pour maintenant. Il souligna que la construction du Pavillon du Canada débutera à la fin du mois de juin de cette année.

Le conférencier illustra ensuite quelques particularités que l'on retrouverait sur les terrains de l'Expo. Il parla entre autres choses de la fameuse tour Paris-Montréal, évoquant que Paris était la seule ville à avoir participé à toutes les expositions universelles. Les pavillons de Paris et de Montréal seront contenus dans cette tour. Le pavillon de la ville de Montréal portera en quelque sorte sur divers aspects l'histoire de la Métropole. M. Bélanger nota que la Place des Arts était la seule place qui ne serait pas sur les terrains de l'Expo. Il rappela

que cette dernière avait été louée à la ville de Montréal pour une période de 183 jours et que l'on présentera à cet endroit les meilleurs opéras, ballets et orchestres symphoniques du Canada et du monde entier.

Franc... Parler

VICTORIANVILLE (A.D.) — Une délégation de Victoriaville participe actuellement au congrès provincial de la Fédération des travailleurs de l'industrie du vêtement, dont M. Jean-Marc Bergeron, président local du syndicat du vêtement.

Quelque 250 personnes s'étaient réunies en la salle de la Cloche pour participer à la soirée du légionnaire. Le président de la Légion canadienne, section Victoriaville, a demandé à la population de continuer à encourager ceux qui vendent des billets dans le but de doter la section locale d'un centre du souvenir. Étant donné le nombre de personnes présentes on a décidé de faire la prochaine soirée au centre catholique.

Les membres du club des Elans de Victoriaville éliront les membres de leur exécutif dimanche, pour un prochain mandat. Les membres de la Chambre de Commerce de Victoriaville sont invités à prendre part au congrès régional qui se tient à Windsor, près de Sherbrooke, en fin de semaine. Victoriaville sera déjà représentée par son président M. Michel - Alfred Vallières, le secrétaire - trésorier, M. Jean-Paul Mailhot, le président régional, M. Paul Brunelle, le secrétaire régional, M. Michel Auger, et MM. Denis Boulanger et Yvan Couture.

Demain après-midi et demain soir, les élèves de l'école des Métiers de Victoriaville exposeront leurs travaux. La population est invitée à se rendre au 457 de la rue Notre-Dame est, pour visiter cette exposition.

Au cours de la fin de semaine, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville local, les jeunes élèves du centre d'art exposeront leur travail. L'exposition a été inaugurée hier soir par la directrice du centre d'art, Mme Suzanne Bostien.

Demain la population pourra admirer des repré-



LA LEGION canadienne de Victoriaville a organisé sous forme d'élection une première souscription populaire. Le nouveau président élu recevra des dividendes de \$500 au cours du prochain mois. Il s'agit de M. Jean-Pierre Rousseau du boul. Jutras. Le billet gagnant a été tiré par Mme Donat Langlois que nous voyons au centre sur la photo, entouré de M. Gilles Rochefort, à gauche, président de la Légion et à droite par M. Roger Hamel qui est le responsable du légionnaire.

La Régionale louera le gymnase de l'Oeuvre des Loisirs de Plessisville

VICTORIANVILLE (AD) - La Régionale louera, au cours de la prochaine année académique, le gymnase de l'Oeuvre des Loisirs de Plessisville. Le prix de location pour le gymnase et les services connexes sera de \$7,500 payable le 1er septembre ou de \$7,800 payable en deux versements (\$3,800 le 1er septembre et \$4,000 le 1er décembre).

Telles sont les ententes auxquelles on est venu par suite des négociations entre l'Oeuvre des Loisirs de Plessisville et M. Jean-Paul Croteau, directeur des études à la Régionale. Auparavant, les loyers de location étaient de \$10 par période, ce qui aurait représenté un coût de location global de \$12,400.

Les ententes finales ont été acceptées par les commissaires. Le gymnase sera réservé à l'usage exclusif des élèves de 8 heures 30 à m. à 4 heures 30 p.m., du lundi au vendredi inclusivement. Le soir, le local sera à la disposition des citoyens de Plessisville. L'Oeuvre des Loisirs s'engage à fournir le matériel pour l'éducation physique qu'elle possède présentement d'une valeur approximative de \$3,000. De plus, les loyers s'engagent à acheter de l'équipement supplémentaire pour une valeur maximum de \$3,000. Ce matériel supplémentaire a été demandé par la Régionale. Les loyers s'engagent à payer les frais de chauffage, service de conciergerie et à mettre un bureau à la disposition des professeurs d'éducation physique.

D'autres offres ont été présentées à la Régionale pour location de locaux et services professionnels. La commission de Laurierville, comte de Mégantic, pourra mettre sept locaux à la disposition de la Régionale en 1965-66. Les membres du conseil du collège de Plessisville des Pères de Ste-Croix ont voté à

l'unanimité en faveur de la location de certains locaux de classes. La maison Williams et Wilson Ltd. est prête à offrir la machinerie nécessaire aux écoles de la Régionale. Les produits Scriptam pourront fournir à la Régionale différents accessoires tels que broches à tableaux, craies, etc. Les ingénieurs-conseils Claude Galpeau et Associés offrent leurs services professionnels en mécanique électrique pour les projets de construction d'écoles.

Les échanges sont organisés par le comité des fêtes du centenaire de la Confédération canadienne. Dix étudiants et étudiantes du cours secondaire ont déjà été choisis au sein de la régionale des Bois-Francis par suite d'élimination. L'élève qui a été choisi s'engage à recevoir dans sa famille, durant la semaine du 5 juillet, un étudiant de St-Jean, Terre-Neuve. Cet étudiant anglo-saxon séjournera pendant une semaine, dans une famille canadienne-française.

Les visiteurs de Terre-Neuve arriveront à Drummondville. Il appartient à la famille qui les accueille de faire le trajet entre Victoriaville et Drummondville. Un programme d'activités communes sera préparé sous peu à l'intention de tous les étudiants Terre-Neuviens qui se rendront dans notre ville. Un mois plus tard, soit dans la semaine du 16 août, les 10 heures élus de Victoriaville se rendront à leur tour dans une famille canadienne-anglaise. En effet, ils seront reçus par des confrères étudiants de Fort Qu'Appelle dans la Saskatchewan.

Echanges entre Victoriaville, Terre-Neuve et Saskatchewan

Cette heureuse nouvelle a été communiquée à tous les candidats de Victoriaville par M. Gilles Desrosiers, directeur des élèves à la régionale des Bois-Francis. M. Desrosiers a l'appui lui-même du coordonnateur provincial des échanges d'étudiants du centenaire de la Confédération.

Statistiques de la ligue Industrielle

EQUIPE	P	J	P	G	P	P	P	P	P
Seven Up	8	6	2	12					
Pharmacie Houle	6	5	1	10					
Pharmacie Laurent	7	5	2	10					
Utex	7	4	3	8					
Service Bûcheron	7	3	4	6					
Elans	7	3	4	6					
Continental	7	2	5	4					
Taxi Windsor	7	0	7	0					



UN PIETON a été légèrement blessé, hier midi, lorsqu'il a été heurté par une bicyclette. Il s'agit de M. Donat Lambert qu'on aperçoit étendu par terre, près de la bicyclette. Le vélo était conduit par M. Gilles Gagnon. M. Lambert, de l'Ermitage, a été heurté au moment où il traversait la rue. M. Gagnon qui circulait sur sa bicyclette a voulu passer derrière M. Lambert qu'il a frappé au moment où celui-ci a reculé pour retourner sur le trottoir.



(Photo Gilles Berthiaume)

LA ROUTE conduisant de La Tuque à la région du Lac St-Jean, a été complètement envahie par une forte caravane de camions au cours de la journée de jeudi. Les quelque 47 camions stationnés de chaque côté de la route sont partis des différentes vil-

les du comté de Lavolette dans le but de revendiquer leur droit. Les camionneurs qui ont établi leur ligne de piquetage sur la route et qui font partie de la Fédération des propriétaires de camion du

comté de Lavolette entendent bien demeurer sur cette route tant que le différend ne sera pas réglé. Au cours du soir, les camionneurs se sont installés une cuisine de fortune dans le fossé tout en at-

tendant patiemment les résultats des négociations. Pour leur part, les dirigeants se sont rendus à Québec dans le but d'entamer des pourparlers avec le ministre de la Voirie, M. Bernard Pinard.

Les 47 camionneurs maintiennent la ligne de piquetage

LA TUQUE (RL) — Il semblerait n'y avoir jusqu'à date aucun accord imminent à s'être produit en ce qui regarde le conflit qui oppose les propriétaires de camions de Lavolette et la compagnie en charge de la construction de la route La Tuque-Lac St-Jean. On sait que les dirigeants de la Fédération des propriétaires de camions de Lavolette devaient au cours de la soirée de jeudi se rendre rencontrer le ministre de la Voirie, M. Bernard Pinard, dans le but d'en venir à une entente.

Les camionneurs tentent de revendiquer leur droit en ce qui concerne, selon eux, une clause qui n'apparaît pas dans le contrat de construction de la route La Tuque-Lac St-Jean. La raison de cette marche a été motivée par le fait que des contracteurs ne veulent pas embaucher des camionneurs locaux. Des trois entrepreneurs à qui les contrats sont accordés, seuls deux sont tenus d'employer des camionneurs locaux dans une proportion allant jusqu'à 75 pour cent, tel que convenu à leur cahier de charges et de vis émanant du ministre de la Voirie, dont M. Bernard Pinard est le ministre.

Les travaux de construction de la route avaient été momentanément suspendus jusqu'à hier soir. Mais cependant, les camionneurs sont décidés à ne pas quitter les lieux tant que le différend ne sera pas réglé. On ignore pour le moment si les travaux de construction reprendront ce matin.

Un total de 47 camions faisant partie de la Fédération des propriétaires de camions du comté de Lavolette sont stationnés sur chaque côté du chemin, ne laissant qu'un faible passage au centre de la route. Les camionneurs se

trouvent sur les lieux depuis déjà jeudi après-midi. Plusieurs camionneurs ont émis l'opinion "qu'ils n'avaient rien à perdre" à demeurer sur les lieux aussi longtemps que leurs revendications n'aient pas pris corps. Les camionneurs par contre sont décidés à demeurer sur les lieux pendant plusieurs jours et même

des semaines. Entre-temps, les quelque 47 camionneurs se sont construits des cuisines de fortune dans le fossé, dans le but de prendre leur repas et attendent patiemment le résultat des dernières négociations.

Des annexions seraient dispendieuses à La Tuque

LA TUQUE (RL) — Dans une récente assemblée conjointe des membres du Club Rotary de La Tuque et de la Chambre de Commerce, alors que M. Leo Archambault était en conférence invitée, M. Marcel Gagnon, membre de la Chambre de Commerce, a soulevé la question du regroupement municipal. Il a demandé au géant, si la ville de La Tuque avait l'intention d'annexer la Quatre-Milles et même la municipalité de La Croche. M. Gagnon, se basait sur les récentes déclarations du ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte.

Le géant municipal a mentionné que cette annexion sera coûteuse pour la ville de La Tuque et que de plus elle va n'en tirer que des dépenses. Centre commémoratif Par ailleurs, le président de la Chambre de Commerce, le docteur Paul Rivard, qui s'était fait, au cours de l'an dernier, l'un des principaux promoteurs d'un Centre Culturel à La Tuque, a demandé au géant de la ville, si la municipalité procéderait cette année à la construction d'un centre commémoratif.

24 heures pour le rallye de 1,000 milles

Deux membres du club Autosport Mauricien prendront part aujourd'hui et demain au rallye de 1,000 milles d'une durée de 24 heures, organisée par le club Cert de Québec. Cette compétition groupera les meilleurs conducteurs et navigateurs de la province et même de l'extérieur. Les vainqueurs du rallye Shell seront de la partie.

Cette épreuve sportive n'est pas une course de vitesse. C'est au contraire une épreuve mettant en jeu l'habileté du conducteur, la débrouillardise du navigateur et l'endurance de la voiture. C'est une randonnée minime sur un itinéraire précis en vue de prévenir les accidents.

Un viaduc sur la rue Neault coûterait \$600,000

LA TUQUE (RL) — La question de la construction d'un viaduc sur la rue Neault, à

La Tuque, a été soulevée par un membre de la Chambre de Commerce lors du souper conjoint de ce mouvement et le club Rotary à l'hôtel Windsor. Le géant municipal, M. Leo Archambault, qui était conférencier invité à ce souper, a déclaré que le coût de construction de ce viaduc était trop onéreux. Par ailleurs, il a dit: "C'est un projet que nous avons en filière et que nous pouvons présenter à la population". M. Idola Duchesne, qui avait soulevé cette question a demandé au géant municipal si la ville entendait construire ce viaduc. Le géant a expliqué que le coût de cette construction se chiffrait entre \$600,000 et \$700,000 et que c'était un "pense-y bien".

M. Archambault a déclaré que pour obtenir la permission de construire un viaduc de la Commission des Transports, la ville devait se conformer aux normes standards et ces plans devaient être approuvés par la compagnie de chemin de fer. En terminant, le géant municipal a soulevé plusieurs autres questions qui peuvent se rattacher aux problèmes de construction d'un viaduc.

L'échevin Cantin demande la réinstallation de M. Lavallée comme chef de police

DONNACONA (GR) — Il n'est pas impossible que l'ex-chef de police et pompier de la ville de Donnacona, M. Paul Lavallée, soit réengagé par la municipalité. Le conseil a pris la décision d'étudier cette possibilité en séance à huis clos avec l'intéressé, après avoir pris connaissance d'une requête déposée à la dernière assemblée régulière et signée par environ 190 contribuables, demandant que M. Lavallée soit réintégré dans ses fonctions de chef de police et pompier.

On sait que M. Lavallée avait été suspendu de ses fonctions le 5 décembre dernier pour être rélégué au rang de simple constable et remettait sa démission verbalement, lors d'une séance à huis clos le 13 décembre 1964. C'est l'échevin Thomas Cantin qui a soulevé la discussion sur le sujet, en faisant remarquer qu'il s'était déjà mis au blanc dans la cause de la police et qu'il faisait encore de même, laissant la population sous le coup de ses paroles et gestes. Au début de son allocution, M. Cantin a rappelé les événements qui ont amené la démission de M. Lavallée, démission à-t-il dit qui compliquait ou simplifiait la situation du département de la police, suivant la conviction que l'on se faisait de la valeur de M. Lavallée.

Il a continué en s'attaquant au problème de l'ordre qui doit exister dans la ville. Il a qualifié de terrible la situation qui existe présentement dans Donnacona et a donné des exemples de ce qui se passe, surtout durant les fins de semaine, pour prouver ses avancées. "Je ne blâme personne a dit M. Cantin". "Les policiers actuels ne peuvent suffire à la tâche à cause de manque de personnel. Nous nous proclamons comme la perle du comté de Portneuf, ai nous voulons l'être vraiment, à nous de nous organiser".

Revenant à la question des services de police et pompier, il a dit qu'en retournant la question dans un sens ou un autre, c'est toujours du pareil au même. "A mon avis, d'ajouter M. Cantin, un remaniement s'impose pour une meilleure coordination entre ces deux départements. Devant le refus du chef actuel M. Dery, d'occuper les deux fonctions, devant les demandes répétées de M. Fiset qui désire être secondé, c'est ma conviction qu'un seul chef de police et pompier, avec un minimum d'intervention de la part du conseil, permettrait un meilleur rendement, lequel serait davantage à la satisfaction de la population. C'est pourquoi, a-t-il dit en terminant, je propose la réinstallation dans ses fonctions de M. Paul Lavallée".

A la suite de cette allocution de M. Cantin, le maire M. J. Raoul Mathieu a pris la parole pour faire remarquer qu'il trouvait prématurée la proposition présentée par l'échevin du quartier No 4. Il a suggéré qu'une séance spéciale à huis clos ait lieu entre les membres du conseil, M. Lavallée, les policiers actuels et le chef de pompier, M. Martin Fiset, pour étudier la question et voir s'il y a possibilité d'entente.

Les conseillers Maurice Pleau et Lucien Walsh ont abondé dans le même sens que le maire M. Cantin a également accepté cette suggestion et a consenti à retirer sa proposition. D'autre part nous apprenons qu'une contre-requête circule présentement dans la ville pour demander aux autorités municipales de demeurer sur leurs positions.

Diamètre trop restreint pour certains tuyaux

LOUISEVILLE (M.B.) — Lors de la réunion du conseil

de comté de Maskinongé, il a été question de cours d'eau, et tout spécialement de ceux des Rames Ferre, et de leurs embranchements, dans St-Ursule.

Démission d'un candidat à St-Léon

ST-LÉON (MB) — M. Lucien Chevalier, commissaire d'écoles sortant de charge, qui avait déposé son bulletin au siège de commissaire, s'est désisté et M. Benoit Francoeur, l'autre candidat, se trouve automatiquement élu par acclamation.

Il semblerait que chez un cultivateur, des tuyaux de 12 pouces y aient été installés dans un fossé de 36 pouces, ce qui, selon les considérations émises, ne serait pas suffisant pour donner un bon rendement du drainage ou écoulement des terres avoisinantes.

Hommages du juge Comeau aux chefs de police

LA TUQUE (RL) — Lors de la dernière session de la Cour du Magistrat, le président du tribunal, Son Honneur le juge Lucien Comeau, a déclaré, en rendant hommage au nouveau chef de police de La Tuque, M. Larry Brown, qu'il avait constaté avec plaisir que la ville de La Tuque s'était choisie un nouveau chef. Après avoir félicité le chef Brown, le juge Comeau a rendu hommage à l'ancien chef, M. Victor Fortin. "Je remercie dit-il, M. Fortin, pour le travail qu'il a fait et la collaboration qu'il nous a toujours apportée". En terminant, le président du tribunal a souhaité à l'ancien chef de police tout le succès nécessaire dans ses nouvelles fonctions.

Selon les propos tenus, il faudrait, en certains endroits, le diamètre des tuyaux, ou embranchements, des tuyaux de 36 pouces, car autrement, on risque l'érosion dans la partie supérieure du cours d'eau, et l'obturation des eaux qui descendent.

L'unanimité, sur proposition du maire, M. Martial Thibault, de St-Ursule, on a fait le choix d'un inspecteur municipal, engagé par la Corporation municipale du comté, afin de vérifier, sur les lieux, le diamètre des tuyaux. Ce sera M. Alderville St-Yves, de St-Ursule. Il recevra un salaire de \$1,50 l'heure, lorsqu'en fonction.

LIMONADE
ASEPTA
REDONNE
DE
L'ENTRAIN
Agripate ou goût
LAXATIVE PURGATIVE

CONTINUEZ ...après le secondaire

INSCRIVEZ-VOUS AU PLUS TÔT À L'UN DES INSTITUTS DU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

COURS RÉGULIERS DU JOUR 1965/1966
Institut de Papeterie
250, rue St-Olivier, Trois-Rivières.
COURS Contrôles et instruments, fabrication des pâtes et des papiers.

Institut des Arts Graphiques
8955, rue Saint-Hubert, Montréal.
COURS Linotypie, maquette, monotypie, offset, caméra, montage, plaques, presses offset; presse typographiques, reliure, typographie.

Institut des Arts Appliqués
1430, rue Saint-Denis, Montréal.
COURS Décoration (dessin, esthétique, étalage, intérieur), céramique, émailerie, ébénisterie tissage domestique.

Institut de Marine
25, avenue St-Louis, Rimouski.
COURS Mécanique de marine, navigation, radio-télécommunication.

Institut Aérotechnique du Québec
Aéroport international de Montréal, Dorval.
COURS Aéronautique.

Institut des Textiles
2255, rue Laframboise, Saint-Hyacinthe.
COURS Armure textile, chimie-teinture, fabrication des tissus de laine, fabrication des tissus de coton, tricotage industriel.

Institut de Vaudreuil
Cité des Jeunes, Vaudreuil.
COURS Electricité, mécanique d'ajustage, menuiserie, machinerie lourde, mécanique de machines fixes, soudure, traitement des eaux, mécanique d'automobile, technique de l'électronique, ponts et chaussées et travaux publics, production industrielle, construction — option architecture.

INSCRIPTION: une seule période d'inscription, du 14 AU 25 JUIN.
EXAMENS D'ADMISSION: LE 28 JUIN 1965
Seuls seront admis ceux qui n'auront pas déjà subi l'examen d'admission dans leur commission scolaire respective.
Les intéressés - garçons et filles - voudront bien s'adresser à l'institution de leur choix pour y faire leur inscription. Le cours technique est d'une durée de trois ans pour les finissants de 11e et 12e années et de quatre ans pour ceux de 9e et 10e années.
Les candidats doivent fournir, au moment de l'inscription, un relevé des notes des deux dernières années d'études et un extrait de baptême.
COURS GRATUITS
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
GOVERNEMENT DU QUÉBEC

POUR RÉUSSIR À COUP SÛR VOS TRAVAUX DE PEINTURE
À L'EXTÉRIEUR DE VOTRE MAISON
Exigez la peinture
LATEX D'EXTÉRIEUR
National
LA PEINTURE QUI DURE
EN VENTE CHEZ VOTRE DÉPOSITAIRE

Keldor
94, boulevard St-Mathias
Cap-de-la-Madeleine

EDOUARD BEAUCHESE
209, Teller
FR 4-5200
Cap-de-la-Madeleine.

Les fêtes marquant le centenaire de l'arrivée des Soeurs de la Providence

Un moment de joie pour la population de Trois-Rivières

Nul doute que les fêtes marquant le centenaire de l'arrivée des Soeurs de la Providence en notre ville soient un moment de joie pour toute la population de Trois-Rivières. Elles manifestent notre recon-

naissance pour l'oeuvre de bienfaisance qu'elles ont accomplie au bénéfice des déshérités de notre population. Les plus vieux de nos concitoyens se rappel-

lent très bien le rôle primordial que nos religieuses ont rempli au bénéfice des enfants légitimes, des orphelins, des vieillards et des pauvres de notre cité. Chacune des fa-

milles de souche trifluvienne peut reconnaître avoir bénéficié, d'une façon ou d'une autre, des services bénévoles des religieuses qui se sont dévouées dans notre milieu. C'est d'ailleurs, à la deman-

de, et l'amour du devoir accompli malgré les difficultés de toutes sortes, qui se sont présentées. Commencées sous le signe de la charité, toutes les oeuvres auxquelles se sont dévouées,

malheur que même les plus riches trouvent pénible d'affronter pécutiairement. Sous la pression de la population, notre gouvernement a institué la loi de l'Assurance-Hospitalisation, faisant reposer

sur toute la population les frais encourus par les citoyens malades. La loi des Hôpitaux, en vigueur depuis le 6 juillet 1962, apporte, entre autres, de l'ordre et de l'uniformité dans le secteur hospitalier.

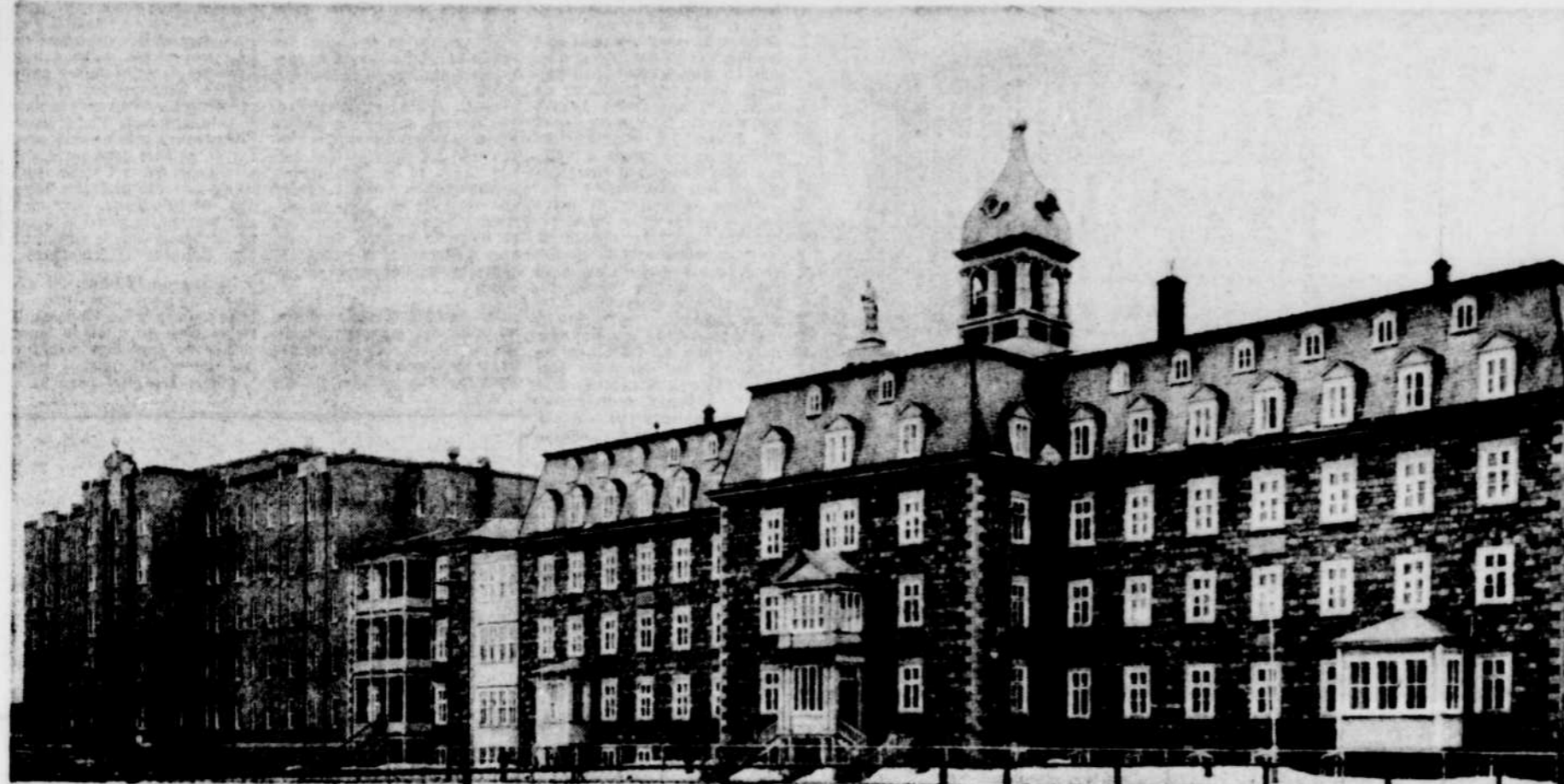
Si auparavant, la charité des citoyens se manifestait par une aide tangible, mais surtout pécuniaire, il n'en est pas moins vrai que depuis l'institution de ces lois éminemment sociales les citoyens doivent encore, et plus que jamais, manifester leur charité envers les hôpitaux. Ils sont des institutions dont le but est d'aider les malades à recouvrer la santé dans le but ultime de servir la communauté à laquelle ils appartiennent. Je crois que la forme que doit prendre la charité des citoyens envers leur hôpital doit être maintenant celle d'un INTERET compréhensif. C'est un devoir pour tous les citoyens de s'y intéresser comme d'un bien qui est leur propriété; c'est une institution à leur service, qu'ils se paient en toute liberté, par l'entremise de leurs dirigeants. L'esprit civique des citoyens doit se réaliser envers l'Hôpital, par contre, est de doter l'école, au même titre qu'envers leur école ou leur église.



DR PHILIPPE Bellefeuille, directeur médical actuel de l'hôpital St-Joseph.

tion harmonieuse entre les citoyens et les dirigeants de l'hôpital permettra à celui-ci de rendre à la communauté trifluvienne les services auxquels elle a droit.

Nous sommes assurés que nos religieuses feront leur part, assurons-les de la nôtre. Dr Philippe Bellefeuille, M.D. Directeur Médical Hôpital St-Joseph Trois-Rivières



(Photo Roland Lemire)

L'HOPITAL ST-JOSEPH de Trois-Rivières, cent ans après l'arrivée des Soeurs de la Providence.

les religieuses de la Providence ont vécu de la charité du public trifluvien et de la communauté, dont le nom de Providence, indique bien la foi et la confiance que la communauté a toujours vouée à cet attribut de Dieu. Ce ne fut pas en vain, car l'histoire dit assez comment Dieu a soutenu magnifiquement l'oeuvre trifluvienne et a récompensé, même en cette vie terrestre, l'apostolat de ces religieuses.

L'Hôpital St-Joseph, comme les autres oeuvres, a débuté sous le signe de la charité. Il est venu prendre la relève de l'oeuvre soutenue par les religieuses Ursulines depuis 1697. D'autres plumes plus documentées que la mienne diront les mérites de celles qui se sont

L'ère de socialisation que nous vivons depuis quelques années diffère totalement de l'époque antérieure. En effet, nous apprenons à vivre socialement à l'échelle mondiale. L'individualisme n'est plus de mise; il nuit au développement des individus et des organisations. La charité, elle aussi, s'organise; car, à notre époque, c'est la seule façon de réaliser son but. L'Hôpital, institution de charité, s'organise autrement lui-même. L'évolution de la science médicale exige des techniques de plus en plus complexes, du personnel de plus en plus qualifié, des locaux de mieux en mieux équipés. La charité, à elle seule, est devenue incapable de satisfaire à ces exigences. La maladie est devenue un

monde, de salles pour les orphelins et les grand-mères. C'est un remue-ménage qui va s'immortaliser dans toutes les mémoires" (Ibid).



Soeur Marie de la Charité, supérieure fondatrice



Soeur Paul du Sacré-Coeur, supérieure actuelle

(suite de la page 10) une ambiance ou nos modernes "frustrés" perdraient le nord! La mesure des sacrifices semble avoir débordé, jusqu'à faire vaciller le joyeux optimisme de notre soeur aînée dont parfois le style tire sur le bleu. "Seigneur, s'écrie-t-elle, le premier juillet 1888, quelles journées nous vivons! Réparations, déménagements et partout ce n'est que difficultés, gêne et privations de toutes sortes". Le vingt et un août suivant, elle continue sur le même ton: "Depuis un an, la construction de l'hôpital et les réparations de la vieille maison nous imposent journellement de nouveaux sacrifices. Tous les mois, nous avons de nouveaux déménagements. Nous sommes enfin rendues au grenier qui sert de dortoir pour tout le

Toutefois, notre sympathie que consœur ne laisse jamais les idées sombres mijoter longtemps. Rasserenée par un beau rayon de soleil ou par le clair regard d'une orpheline, elle re-tourne vite sa joie. "Aux grands besoins, le divin Maître apporte de grands secours, écrit-elle quelques pages plus loin. Le bon Dieu nous favorise d'un surcroît de grâces en ces pénibles circonstances. Il est plaisant de voir le courage et l'empressement des Soeurs à partager les tâches de chaque jour. Chacune se trouve relogée avec sa "clientèle" dans un coin ou dans un autre et enfin, au grenier.

citoyen donnant généreusement qui de l'argent, qui de son temps, qui de son influence. L'oeuvre réalisée par les religieuses, manifeste eloquemment l'esprit de désintéresse-

ment, de salles pour les orphelins et les grand-mères. C'est un remue-ménage qui va s'immortaliser dans toutes les mémoires" (Ibid).

Supérieures qui se sont succédé depuis la fondation

Le Centenaire de l'arrivée des religieuses de la Charité à Trois-Rivières est un heureux anniversaire!

Nos respectueux hommages aux Révérendes Soeurs de la Providence à l'occasion du 100^e anniversaire de leur arrivée à Trois-Rivières.

J.-A. DESY LIMITEE
IMPORTATEURS MANUFACTURIERS
THE — CAPS — COMPTURES — BEURRE, ETC.
ALBERT BISSONNETTE, président.

1459, Ave Dolorimier
Montréal 24.

TOUTES NOS FELICITATIONS AUX REVERENDES SOEURS DE LA PROVIDENCE à l'occasion du centième anniversaire de leur arrivée à Trois-Rivières. Nous nous joignons de coeur à leurs festivités.

LORANGER & MOLESWORTH Ltée
MATERIAUX DE CONSTRUCTION
SERVICES MUNICIPAUX — GROS ET DETAIL
1097, rue St-Roch — Trois-Rivières

Nos hommages aux Révérendes Soeurs de la Providence à l'occasion du 100^e anniversaire de leur arrivée sur notre sol trifluvien.

LUCIEN DUCHARME LTEE
Entrepreneur électricien
1031, RUE STE-JULIE TROIS-RIVIERES TEL: 6-6303

Toutes nos félicitations aux Révérendes Soeurs de la Providence à l'occasion du centenaire de leur arrivée à Trois-Rivières.

AUER LIGHT
Manufacturing Co. Limited
Accessoires électriques en gros.
951, rue Duplessis Trois-Rivières FR 5-8904

Il y a **100 ANS** Les révérendes soeurs de la **CHARITE DE LA PROVIDENCE** arrivaient sur notre sol trifluvien. Nous les félicitons pour leur travail et leur dévouement en particulier à l'hôpital St-Joseph de notre ville.

ALBERT ROUX Ltée
MANUFACTURIER DE PORTES et CHASSIS
2023, LAVIOLETTE TROIS-RIVIERES

Félicitations aux révérendes **SOEURS DE LA PROVIDENCE**

Le Centenaire de l'arrivée des religieuses de la Charité à Trois-Rivières est un heureux anniversaire!

Nous en profitons pour adresser à cette Congrégation méritante toutes nos félicitations et nos meilleurs voeux de longue vie.

CRÉMERIE DES TROIS-RIVIERES LTEE
700, rue RADISSON Telephone FR 4 6268